

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258 rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 12 juin 2017, séance à laquelle assistaient M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, MM. les Conseillers Denis Ricard, Gaston Wolfe et Pascal Thuot, sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

Ouverture de la séance (20 h 09)

MM. les Conseillers Louis Ricard et Michel Ricard sont absents à l'ouverture de cette séance.

2017-06-01
Adoption de
l'ordre du
jour

Sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

2017-06-02
Approbation
procès-verbal
8 mai 2017

Sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 8 mai 2017, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

Règlement n° 2017-040, procédure d'enregistrement

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil du résultat de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 2017-040, tenue le 17 mai 2017 et dépose à la table du conseil les documents suivants :

- Procès-verbal de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 2017-040 relatif à la réalisation de travaux de voirie concernant la réfection d'une partie du chemin Grande Ligne, à l'acquittement des honoraires professionnels inhérents et à l'emprunt des argents requis à ces fins pour la somme de 991 753,00 \$;
- Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

2017-06-03
Fauchage
mauvaises
herbes

Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de retenir les services de l'entreprise Léo Ricard et fils inc. afin de procéder au fauchage des mauvaises herbes et branches en bordure des chemins du territoire de Saint-Alexis, cette dernière devra détenir les assurances nécessaires pour ce genre de travaux.

2017-06-04

CONGRÈS FQM 2017

Suite à la correspondance de la Fédération québécoise des municipalités relative à la tenue du congrès 2017, sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents d'inscrire M. le Maire Robert Perreault et Mme. la Conseillère Guylaine Perreault, au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2017, au Centre des congrès de Québec.

Coût d'inscription :

Municipalité membre de la FQM : 760,00 \$ plus taxes

ET QU'

Il soit procédé à une avance de fonds aux membres congressistes au montant de 500,00 \$ chacun avant la tenue du congrès.

2017-06-05

RÉSOLUTION N° 2016-12-06
EMPLOYÉ ADMINISTRATIF ADDITIONNEL

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil du suivi de la résolution portant le numéro 2016-12-06 relative à l'embauche de M^{me} Nathalie Jetté comme technicienne administrative. Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de reconduire l'engagement de M^{me} Nathalie Jetté.

2017-06-06

ENTRETIEN COURS D'EAU
BRANCHE 23 – RUISSEAU SAINT-ESPRIT

ATTENDU la demande d'aménagement de cours d'eau municipaux (nettoyage) déposée par Ferme Mycalin (2004) inc. en regard de la branche 23 du Ruisseau Saint-Esprit;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Montcalm et que les travaux relatifs à la présente demande devront être conformes aux dispositions de la réglementation de la MRC de Montcalm;

ATTENDU le rapport d'analyse sommaire de la demande d'intervention a été complété par la personne désignée en date du 16 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- La Municipalité de Saint-Alexis recommande l'exécution des travaux à la demande d'aménagement de la branche 23 du Ruisseau Saint-Esprit situé sur le territoire de ladite Municipalité et que la présente résolution soit transmise à la MRC de Montcalm pour suivi;

ET AVIS est donné de la conformité du projet aux règlements municipaux en vertu de l'article 8 du règlement relatif à l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

2017-06-07

OMNIUM DE GOLF
MRC DE MONTCALM

ATTENDU le 28^e Tournoi de golf annuel de la MRC de Montcalm « Omnum de golf des Maires » qui se tiendra au Club de golf de Montcalm à Saint-Liguori, vendredi le 25 août 2017;

ATTENDU QUE les profits de ce tournoi seront versés à Centraide Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que dans le cadre spécifique de cette activité que la Municipalité de Saint-Alexis alloue une subvention au montant de 700,00 \$ pour l'organisation et la tenue du Tournoi de golf de la MRC de Montcalm qui se tiendra le 25 août 2017, à Saint-Liguori.

2017-06-08

RÉSOLUTION FQM
PROJET DE LOI 122

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU' avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents :

- de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

- de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017;
- copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au Premier ministre du Québec et au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Déclaration d'intention de la MRC de Montcalm d'exercer sa compétence dans le domaine de la gestion du logement social

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil de la transmission par la MRC de Montcalm de la résolution portant le numéro 2017-05-9761 adoptée par ladite MRC à sa séance ordinaire du 16 mai 2017, à l'effet que conformément à l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de Montcalm annonce par la présente résolution son intention de déclarer sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités/villes dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Montcalm relativement au domaine de la gestion du logement social. Ladite résolution a été transmise aux membres du conseil avec l'ordre du jour de la présente séance.

2017-06-09

RESCINDER RÉSOLUTION N° 2014-10-09
TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE
SUR L'ESSENCE 2014-2018
20% PRIORITÉ N° 4

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents de rescinder la résolution portant le numéro 2014-10-09 adoptée le 6 octobre 2014 à l'effet d'utiliser la partie du 20% de l'enveloppe budgétaire allouée au programme de la TECQ 2014-2018 pour la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux.

2017-06-10

TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE
SUR L'ESSENCE 2014-2018

- ATTENDU la correspondance datée du 25 août 2014, sous la signature du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'effet que la Municipalité de Saint-Alexis dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 recevra une somme de 757 876 \$ répartie sur cinq ans;
- ATTENDU les critères d'admissibilité à la présentation d'une programmation de travaux et l'ordre des priorités à la réalisation de ceux-ci;
- ATTENDU les nouvelles modalités au programme de la TECQ 2014-2018 à l'effet de rendre admissibles dans les priorités de son choix l'équivalent de 20% de l'enveloppe allouée par ledit programme à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis utilisera la partie du 20 % de son enveloppe budgétaire allouée par le programme de la TECQ 2014-2018 à LA PRIORITÉ DE TRAVAUX N°4, soit plus particulièrement pour la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale).

2017-06-11

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET
DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)
PROGRAMMATION REVISEE**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- La Municipalité s’engage à réaliser le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La Municipalité, par la présente résolution, informe le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la modification de la programmation révisée des travaux acceptée par le MAMOT le 30 novembre 2015 (Saint-Alexis 63023-TECQ).

2017-06-12

PROGRAMME SOUTIEN À L’ACTION
BÉNÉVOLE 2017-2018

Sur proposition de M. le Conseiller Pascal Thuot, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, qu’une demande de subvention de l’ordre de 5 000,00 \$ soit adressée à M. Nicolas Marceau, député du comté de Rousseau dans le cadre du Programme Soutien à l’action bénévole 2017-2018 pour des travaux d’aménagement d’un accès piétonnier à un parc et autres équipements récréatifs.

ET QUE

Le maire et directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer le formulaire dudit programme et autres documents inhérents au dossier donnant plein effet à la présente résolution.

2017-06-13

SERVICES PROFESSIONNELS
CONFORMITÉ INSTALLATIONS SANITAIRES

Suite à l’offre de services professionnels soumise par M. Jocelyn Ricard, ing. de Ricard Groupe conseil relative au titre de la présente, sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la Municipalité de Saint-Alexis retienne les services de Ricard Groupe conseil du 661, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, Québec, J0K 1C0 relativement à la vérification des installations septiques construites avant 2007 dans le cadre du plan d’action quadriennal pour la mise aux normes des installations sanitaires datant d’avant 2007 adopté par la Municipalité en décembre 2016, dont les honoraires professionnels sont au montant 21 740,00 \$ plus taxes applicables.

Différents sujets discutés et/ou informations transmises n’entraînent pas l’adoption de résolution.

- S/O

2017-06-14 Sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du
Adoption des conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :
comptes

Comptes pré-autorisés payés

Rémunération des élus et salaires des employés	23675,95 \$
Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d'exploitation des ouvrages pour l'eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d'électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales, participation financière à l'OMH, affranchissement du compteur postal	<u>54844,22 \$</u>
	<u>78520,17 \$</u>

Comptes à payer

Centre de jardin Marius Guilbault	996,43 \$
Diane Coulombe, design graphique	333,43
Drapeaux et Bannières L'étendard inc.	572,58
DSA Transport inc.	402,41
Dunton, Rainville, avocats	878,48
EBI environnement inc.	247,20
Energitek enr.	173,05
Entretien pays vert	3689,34
Fonds D'info sur le territoire Québec	48,00
Formules municipales	57,54
Impact canopies Canada inc.	2201,49
Jean-Pierre et Danielle C. Lavoie	51,73
Laboratoire Environex	296,99
Lafortune Traiteur	324,23
Latendresse asphalte inc.	2424,08
Les enseignes Lucie Landry	212,70
Les Jardins Osiris	1750,00
Lignes M.D. inc.	395,51
L'inspecteur Canin	344,93
M ^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice loisirs, culturel et communication	194,49
M ^{me} Ginette Beauséjour, inspectrice en bâtiment et en environnement	2770,29
M ^{me} Martine Thibodeau	180,28
M. Benoît Pelletier, inspecteur – Voirie	407,74
Ministre des Finances (services SQ)	64502,00
MRC de Montcalm	98835,00
Municipalité de Sainte-Julienne	10144,78
Municipalité de Saint-Jacques	401,29
O. Coderre et fils ltée	1695,78
Petite caisse	19,80
Photographie Christine	132,22
Pixel impression	40,24
Service & équipement sécurité Joliette inc.	103,42
Supension Mireault & Fils	129,36
Techniclim inc.	935,61
Veolia Water Technologies	118,68
Xerox	639,87
Yukka aménagements paysagers	<u>4750,00</u>
	<u>201400,97 \$</u>

2017-06-15 Sur proposition de M. le Conseiller Gaston Wolfe, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

Robert Perreault,
Maire

Rémy Lanoue,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier
